

PARIS, le 29 juin 2009

DÉGAGER DES MARGES DE MANŒUVRE PAR LA COOPÉRATION MÉDECIN TRAITANT/MÉDECIN CORRESPONDANT

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. répond favorablement au message de la Cour des Comptes incitant à trouver des marges d'efficience dans l'organisation des systèmes de soins en France.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que 45 % des masses financières de l'Assurance Maladie sont consacrés au fonctionnement des structures hospitalières.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que la mise en place de pratiques coopératives médecin traitant / médecin correspondant, par bassin de population, la création de maisons des spécialistes et le maintien d'une médecine spécialisée de proximité sont une des manières d'éviter des recours injustifiés aux services d'urgence mais également des hospitalisations multiples.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a noté, avec satisfaction, que les études comparatives des différents systèmes de soins mettent déjà en évidence ce paramètre (hospitalisations évitées) au bénéfice de la France, grâce à la présence d'une médecine spécialisée de proximité.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. incite les futurs responsables d'ARS à faciliter cette démarche et à donner, en complément des médecins de premier recours, une véritable efficience au système par des pratiques coopératives notamment avec les médecins spécialistes à exercice clinique exclusif.

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr